

# Département de La Creuse

## Evolis 23

Accusé de réception en préfecture  
023-252326079-20251201-2025-168-DE  
Date de télétransmission : 10/12/2025  
Date de réception préfecture : 10/12/2025

### Réunion du Bureau du 1<sup>er</sup> décembre 2025

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date de convocation : 25 novembre 2025

Présents : AUBERT Patrick ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; GAZONNAUD Jean Luc ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean Luc ; BOURDIER Sylvie ; HAMONEAU Nicolas ; PIRON Cédric ; VIARD Philippe.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Fabrice

Sylvie BOURDIER donne pouvoir à Patrick ROUGEOT  
Philippe VIARD donne pouvoir à Didier BARDET

Membres : 28  
Présents : 20  
Votants : 22

### Délibération n°2025-168

Code nomenclature : 7.5 – Subventions

Objet : DETR 2026 MAISON FEYNE

Monsieur le Président présente les opérations susceptibles de bénéficier de la DETR pour l'année 2026 pour la commune de MAISON FEYNE :

- Réfection et amélioration de la voirie (ED-251125-4207CI – Travaux de voirie – DETR 2026), pour un montant prévisionnel de 114 385,85 € HT pouvant bénéficier de la DETR 2026 à hauteur de 40%, soit 45 754,34 €.

Monsieur le Président atteste que, dans le cadre de cette demande de subvention DETR 2026, ces dépenses sont inscrites en investissement et par conséquent sont à imputer sur le compte 2317.

❖ ❖

Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité :

- D'approuver ces opérations de travaux pour la commune de MAISON FEYNE ;
- De solliciter la DETR sur ce dossier ;
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document nécessaire.

Le Président  
Patrick ROUGEOT